DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2018-121

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Domaine et patrimoine

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous matière : Autres

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

actes de gestion du domaine privé

> Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

**OBJET: OPERATION** « CŒUR DE

VILLE » N°2018-07 -

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

TUFFERY: ACQUISITION

D'UNE PARTIE

DE LA

PARCELLE AC

974

APPARTENANT AU MINISTERE DE LA DEFENSE Formant la majorité des Membres en exercices.

## Procurations:

M. BOUILLEUX Denis donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire: M. GRIMAUD Bernard,

LE NOMBRE DE CONSELLERS NUMCIPALIX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 16.05.2018

AFFICHAGE EN DATE: DU: 16.05.2018

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 2 8 MAI 2018 Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la Commune procède à l'aménagement de l'Espace Tuffery.

Cet espace accueille actuellement la médiathèque intercommunale, le Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Résidence « Général Goupil » composée de 41 logements locatifs et de 3 locaux administratifs (deux locaux affectés à la Mission Locale Ouest Audois et au Trésor Public, et un local réservé à la Mutualité Sociale Agricole). et prochainement l'implantation du cinéma.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics communs, il est nécessaire pour la Commune d'acquérir environ 1 620 m² de la parcelle cadastrée section AC n° 974, matérialisée sur le plan annexé à la présente, afin de réaliser un équipement public (parking et bassin de rétention).

Cette parcelle appartient à ce jour au Ministère de la Défense, laquelle l'a mise à disposition de la Société ERILIA jusqu'en 2056, par bail emphytéotique des 19 mars 2001 et 28 février 2002.

Après négociation, le Ministère de la Défense a donné son accord en vue d'une cession amiable, aux conditions suivantes :

- Prix de vente: 130 000.00 Euros net (hors champs d'application de la TVA), conformément à l'avis du service France Domaine du 26 octobre 2017.
- Superficie: environ 1 620 m² (une division parcellaire à la charge de la Commune avec accord préalable du Ministère de la Défense délimitera précisément la superficie à acquérir).
- Projet : réalisation d'un équipement public
- Conditions particulières : réalisation d'un mur maçonné enduit entre la Résidence ERILIA et la parcelle objet de la vente.

Considérant l'intérêt que représente ce projet pour la Ville, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 974, telle qu'elle résulte du plan annexé à la présente, aux conditions énumérées ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 18 mai 2018,

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 974 appartenant au Ministère de la Défense, aux conditions énumérées cidessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition et notamment l'acte authentique par devant notaire.

INDIQUE que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

ADOPTE PAR 29 VOIX POUR 4 ABSTENTIONS

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT,

CASTELNAUDARY, le 22 mai 2018.

Ampliation faite le 25 MAI 2018
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
25 MAI 2018
Par publication le 28 MAI 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Patrick MAUGARD

e Maire.

Accusé de réception de Préfecture du 25/05/2018 N°011-211100763-20180522-2018-121-DE

